

Pour diffusion immédiate
Le 22 novembre 2007

numéro 07-253

Le ministère de la Justice impose un moratoire sur l'utilisation du pistolet Taser

Le ministère de la Justice du Yukon a annoncé aujourd'hui l'imposition immédiate d'un moratoire sur l'utilisation des pistolets à impulsion électrique (TASER) au Centre correctionnel de Whitehorse.

Cette annonce a été faite à la suite des récents décès liés à l'utilisation de pistolets à impulsion électrique survenus dans d'autres administrations.

Le moratoire demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une étude soit menée par le ministère de la Justice du Yukon sur l'utilisation appropriée et sur les effets des pistolets à impulsion électrique. Cette étude sera basée sur d'autres études semblables qui ont été menées dans d'autres administrations.

-30-

Renseignements :

Christopher Beacom
Communications
Justice
867-393-7081
chris.beacom@gov.yk.ca

Albert Peterson
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
albert.peterson@gov.yk.ca